

MOT DU PRÉSIDENT



Bonjour à tous,

Encore cette année nous avons la chance d'avoir une industrie qui se retrouve dans un haut de vague. Situation extrêmement positive qui amène toutefois son lot de défis et de casse-têtes. Il faut opérer de façon stratégique en composant avec

une rareté considérable de main-d'œuvre. Dans cette effervescence, il est essentiel de ne pas perdre de vue l'importance de bien faire les choses afin que notre métier prenne la place qu'il se doit.

Le système intérieur a évolué grandement ces dernières années. L'arrivée d'une multitude de nouveaux produits, la conscientisation grandissante en matière de sécurité au travail, les projets LEED, les calculs d'ingénierie de plus en plus fréquents, la digitalisation ainsi que la modélisation des chantiers sont des exemples de changements avec lesquels nous avons dû composer. Nous ne sommes plus des poseurs de gypse ou des tireurs de joints mais bien des professionnels en système intérieur. Il faut être fier de notre métier et de notre expertise et s'assurer qu'elle soit récompensée à sa juste valeur.

Dans les prochaines années, notre industrie devra mettre l'accent sur la qualité des services offerts plutôt que de miser sur une stratégie de bas prix. Pour atteindre cet objectif, la formation de nos gestionnaires, employé(e)s et travailleurs est essentielle afin de devenir plus efficace et professionnel. Une amélioration des différents processus permettra d'augmenter nos marges bénéficiaires. Il nous faut viser la qualité et non pas la quantité.

Finalement, soyons heureux du succès de nos partenaires et compétiteurs. Je réitère les mêmes mots que ceux utilisés dans mon texte l'an passé car je crois fermement que le succès de nos entreprises en découle :

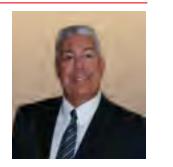
« le respect de nos compétiteurs est d'une importance capitale. Des concurrents en santé donneront un marché en santé, des fournisseurs en santé et des employés bien payés. »

Merci de supporter l'APESIQ et de croire qu'ensemble, on peut réaliser de grandes choses...

Yourik Piché

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je suis en poste depuis maintenant 5 ans, en tant que directeur général de l'APESIQ et de concert avec l'ensemble des membres de l'Association et de façon plus précise avec les administrateurs et les collaborateurs qui travaillent sur les différents comités, nous avons sécurisés les fondations de l'organisation pour permettre une progression dont nous pouvons être fiers.



En effet, le contexte financier s'est grandement amélioré, notre présence dans l'industrie de la construction est davantage reconnue et nous collaborons intensément à l'évolution des grands dossiers (pour le bénéfice de nos membres...), les activités sont de plus en plus populaires et génèrent des profits essentiels à la pérennité de l'Association et au final, tout ceci vient contribuer à la croissance du « membership ».

Dans une perspective d'amélioration continue et de façon plus pointue, pour répondre plus efficacement aux besoins de nos entrepreneurs pour les années à venir, le Conseil d'administration de l'APE-SIQ s'est réuni le 26 avril dernier, pour un Lac-à-l'épaule (journée de planification stratégique). Le but de cette session de travail était de produire un plan quinquennal, détaillant les principaux objectifs à prioriser. L'élaboration d'un manuel technique couvrant toutes les normes et obligations à respecter dans l'industrie des systèmes intérieurs siège tout en haut de la liste. Un tel document constitue un passage obligé vers une industrie composée exclusivement de professionnels, en mesure de livrer des ouvrages de grande qualité. Cet outil de référence ouvre la porte à un programme de certification, à l'intérieur duquel les entrepreneurs, suite à des formations, sont en mesure d'afficher leur savoir-faire. Finalement, cet instrument sera éventuellement distribué aux architectes, dans une volonté d'en venir à implanter un plan de garantie sur les travaux exécutés par un membre certifié de l'APESIQ.

Une priorité sera également apportée au recrutement de nouveaux membres et en ce sens, des moyens seront mis de l'avant pour améliorer la qualité de nos communications et ainsi se donner plus de visibilité. La réflexion globale engendrée par cet exercice de planification stratégique a aussi permis de mettre en lumière le besoin d'augmenter les effectifs au niveau de la permanence de l'APESIQ. Le seul projet du manuel technique représente une somme colossale de travail et une firme externe devra certainement être mandatée pour gérer l'aspect graphique, avec toute la supervision que ça implique à l'interne.

L'APESIQ a le vent dans les voiles et sans ne rien prendre pour acquis, nous sommes profondément motivés à poursuivre son développement harmonieux...

Claude Pilon

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENTREPRENEURS EN SYSTÈMES INTÉRIEURS DU QUÉBEC

- Claude Pilon, directeur général
- 3221, Autoroute 440 Ouest (BUR. 227), Laval (Québec) H7P 5P2
- Téléphone : 450 978-2666 Télécopieur : 450 978-1833
- claudepilon@apesiq.org www.apesiq.org

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APESIQ

LE CONSEIL EXÉCUTIF

Président Vice-président - Est du Québec Vice-président - Ouest du Québec

Secrétaire-trésorier Directeur général

Yourik Piché Groupe Piché Construction (2005) inc.

Frédéric Dupont Construction Duroy **Benito Jr Mariano** Construction N.C.L. **Alain Brulotte** Consultants Albru **Claude Pilon** APESIQ

LES ADMINISTRATEURS

• Représentant les entrepreneurs en systèmes intérieurs

Laurent Bélisle Construction Delaumar inc.

Nelson Bouffard Manugypse

Steve Champagne STC Acoustique 2015

Alain DeSylva Les Produits métalliques Bailey Ltée François Fafard Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Ass. Inc. Systèmes intérieurs B.G.R.G. Inc.

Benoit Gariépy Frédéric Gauthier MG Construction

Philippe Grondin **Grondin Acoustique Serge Plante** S.R. Construction

Dominic Tourangeau Systèmes Intérieurs D.T. inc.

Représentant les fournisseurs majeurs

Lefebvre & Benoit s.e.c. **Maxime Larouche** Raphaël Maranda Groupe Beauchesne

Représentant les manufacturiers et les fournisseurs spécialisés

Yannick Devost CGC Jean-François Tremblay Soprema

• Représentant les professionnels

Me Pascal Thibodeau Ékitas, Avocats & Fiscalistes

Principaux comités de l'APESIQ

Code d'éthique Frédéric Gauthier (MG Construction) Benito Mariano (Construction N.C.L.) Jean-Sébastien Monette (Ékitas Avocats & Fiscalistes) Claude Pilon (APESIQ)

Comité Congrès 2020

Hugo Bernard (Systèmes intérieurs Bernard MNJ) Marc-André Cormier (Arcopel Acoustique Ltée) Yannick Devost (CGC) Nico Dupuis (Wallboard Trim & Tool) Richère Foisy (Systèmes intérieurs Grand Canyon) Éric McKenna (Owens Corning Canada LP) Serge Plante (S.R. Construction Inc.)

Prix budgétaires Alain Brulotte (Consultants Albru Inc.) Benito Mariano **Claude Pilon**

Voyage de pêche / Mekoos 2020

Maxime Larouche (Lefebvre & Benoit) Claude Pilon

Social Québec 2019

Martin Blain (Distribution Ste-Foy)
Philippe Grondin (Grondin Acoustique)

FQAESC (Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs spécialisés en Construction) Claude Pilon et les membres du conseil exécutif

Tournoi de golf / Vélo Tour 2020

Maxime Larouche Marc-André Cormier Hugo Bernard Michel Huet (CertainTeed) **Alain Brulotte Benito Mariano Claude Pilon**

Juridiction des métiers

Frédéric Gauthier **Benito Mariano**

Daniel Plante (Daharpro Construction) Philippe Grondin Frédéric Dupont (Constructions Duroy Inc.)

Claude Pilon

Revue Laser 2020 Hugo Bernard

Marc-André Cormier Maxime Larouche Benito Mariano **Claude Pilon**

Manuel technique Christian Dutil (CGC) Jean-François Tremblay (Soprema)

Hugo Lusignan (Systèmes intérieurs Bernard MNJ) Michel Courchesne (Edouard Beauchesne (1985) inc.

Annexe pour soumission Yourik Piché (Groupe Piché Construction (2005) inc.)

Hugo Bernard Pascal Thibodeau (Ékitas) Serge Plante Benito Mariano Frédéric Gauthier

Peinture / Joints Christian Dutil

Claude Pilon

Claude Pilon

Claude Perrault (Systèmes intérieurs Grand Canyon)

Nicolas Plante (Continental Building Products) Pascal Plante (Groupe Surmesure) Louis Mariano (Construction N.C.L.)

LES MEMBRES DES COMITÉS S'IMPLIQUENT DE FAÇON BÉNÉVOLE, POUR L'ESSOR DE NOTRE INDUSTRIE.

LA PARTICIPATION À CES DIFFÉRENTS COMITÉS EST OUVERTE À TOUS LES MEMBRES ACTIFS DE L'APESIQ.

Contactez notre directeur général, M. Claude Pilon, pour en discuter ...



Les chutes de hauteur représentent l'une des principales causes d'accident du travail sur les chantiers de construction. Il est donc primordial de planifier les trayaux en hauteur afin de s'assurer que les travailleurs puissent effectuer leurs táches en toute sécurité.

Les statistiques de la CNESST démontrent qu'entre 2010 et 2016. 29 travailleurs sont décédés des suites d'une chute de hauteur, rappelle Louise Lessard, conseillère en prévention à l'ASP Construction.

L'employeur doit prendre en charge la santé et la sécurité de ses travailleurs par une planification rigoureuse des travaux et procéder à une analyse des dangers et des risques avant d'effectuer la tâche, c'està-dire : identifier, corriger et contrôler les risques.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) prescrit à l'employeur de s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur (LSST, art. 51).

De son côté, le travailleur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé et sa sécurité (LSST, art. 49).

Dans sa Planification pluriannuelle 2017-2019, la CNESST poursuit son engagement à l'égard des cibles de « tolérance zéro » dont les chutes de hauteur qui demeurent toujours actuelles puisqu'elles concernent des dangers à conséquences graves.

Remerciements à M. Stéphane Laplante, agent de prévention pour CH2015 à Saint-Jean-sur-Richelieu, qui nous a permis de prendre la photo de la page couverture.

Évaluation des dangers et des risques

Avant de débuter des travaux en hauteur, l'employeur doit effectuer une analyse afin de mettre en pace les mesures de prévention appropriées et sélectionner l'équipement adéquat. Voici des exemples d'éléments à analyser.

L'environnement :

- surface glissante (présence d'eau, de graisse, de glace ou de neige)
- · obstacles (câbles, fils, poutres,
- inclinaison de la surface de travail
- proximité d'eau
- présence de lignes électriques
- dégagement latéral et vertical en cas de chute (voir les illustrations p. 4-5)
- etc.

La táche

- travaux de soudure
- travaux de toiture / couverture
- travaux en électricité
- pose de gouttières
- utilisation d'une plate-forme de travail élévatrice
- utilisation d'une échelle ou d'un escabeau
- utilisation de produits corrosifs ou abrasifs
- etc.

L'individu :

- formation
- expérience
- supervision
- etc.

Organisation sécuritaire du travail

Maintenant qu'une analyse a été effectuée, il faut appliquer le niveau de protection le plus élevé pour les travailleurs.



ÉLIMINER LES TRAVAUX EN HAUTEUR

La première étape vise d'abord à éliminer le danger à la source, soit éviter les travaux en hauteur (ex. : travail au sol).

Note : il ne faut pas oublier de prendre en considération les hauteurs, même peu élevées, où la chute n'avait pas été considérée comme une possibilité (ex. : les premiers barreaux d'une échelle).

EMPÊCHER LA CHUTE

On peut ensuite prendre en considération la protection collective qui est conçue pour protéger plusieurs travailleurs à la fois.

La prévention peut se faire par l'installation d'un garde-corps, d'un système de limitation de déplacement ou l'utilisation d'une plate-forme de travail élévatrice.

ARRÊTER LA CHUTE

Si ces deux possibilités ne sont pas réalisables, le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) devient le dernier recours pour amoindrir les conséquences d'une chute de hauteur chez le travailleur. Un système d'arrêt de chute comprend un hamais de sécurité relié à un système d'ancrage par une liaison antichute (CSTC, art. 2.10.12).

Il est important de tenir compte du fait que le harnais de sécurité, même s'il est correctement utilisé, n'empêche en rien la chute. Il ne fait qu'en diminuer les conséquences.

Les travailleurs doivent être formés, non seulement pour apprendre à enfiler et ajuster leur hamais de sécurité, mais également pour savoir comment utiliser de façon sécuritaire l'ensemble des composants du système d'arrêt de chute : ancrage, cordon d'assujettissement, absorbeur d'énergie, etc.

Aussi, l'employeur doit :

- S'assurer que l'équipement est approprié pour le travailleur (ex. : taille du hamais), qu'il est confortable et ne nuit pas à la tâche à effectuer.
- · Sélectionner le système le plus adéquat pour la tâche et l'environnement, en fonction de l'analyse de risques. Consulter le fournisseur d'équipement pour plus de détails.
- S'assurer de la compatibilité des composants du système (ex. : le connecteur de la longe et l'ancrage). Consulter au besoin les normes CSA ou le manuel du fabricant.
- Limiter la force maximale d'arrêt de chute à 6 kN (1 350 lbf) ou la hauteur de chute libre à 1,8 m (6 pi) (CSTC, art. 2.10.12).
- S'assurer du dégagement requis en cas de chute. Voir les illustrations en pages suivantes.
- Prévoir un plan de sauvetage. Voir exemple sur le site Web, à la section Publications / Formulaires de gestion.

Dégagement en cas de chute

Une chute peut survenir rapidement, en quelques secondes, mais les conséquences peuvent avoir des répercussions à moyen et long termes. Et même, dans certaines situations, la chute peut être mortelle.

La gravité d'une chute dépend de

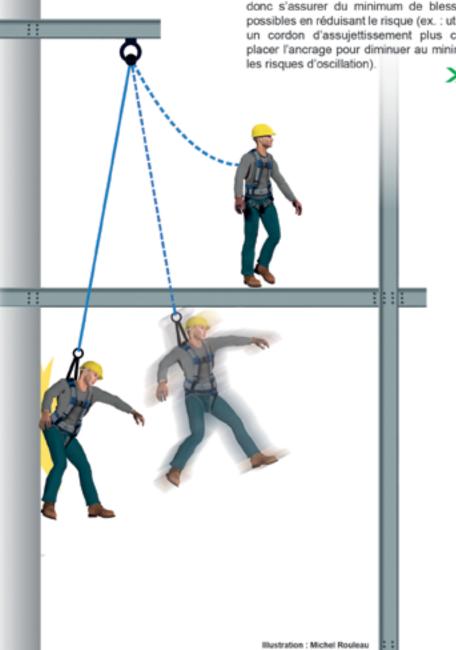
- La masse de l'utilisateur avec son équipement : plus la masse augmente. plus la quantité d'énergie à dissiper lors d'une chute est importante.
- . La hauteur de chute : plus la hauteur de chute augmente, plus la quantité d'énergie à dissiper est importante. Le risque de heurter un obstacle est aussi plus important.
- La position par rapport à l'ancrage : le déplacement du travailleur par rapport au point d'ancrage peut entraîner un effet de pendule en cas de chute (voir l'illustration ci-dessous).

La Revue LASER 2019 de l'APESIQ

Afin de minimiser la chute libre, le point d'ancrage doit, autant que possible, se situer au-dessus des épaules du travailleur (CSTC, art. 2.10.12).

Il faut prévoir le dégagement requis pour éviter que le travailleur ne touche le sol s'il fait une chute. Dans la plupart des cas, le dégagement minimal requis pour l'utilisation d'un hamais de sécurité comme moyen de prévention contre les chutes doit être supérieur à 4,5 m (15 pi) (Source : Guide d'information - Systèmes d'ancrage pour la protection contre les chutes).

Dans le cas où le travailleur est proche d'une structure, il pourrait être impossible d'assurer le dégagement nécessaire pour éviter tous les obstacles en place. Il faut donc s'assurer du minimum de blessures possibles en réduisant le risque (ex. : utiliser un cordon d'assujettissement plus court, placer l'ancrage pour diminuer au minimum les risques d'oscillation).



La Revue LASER 2019 de l'APESIQ

Calcul du dégagement en cas de chute

Voici quatre illustrations qui pourront vous aider à calculer le dégagement requis en fonction de différents systèmes de protection contre les chutes :

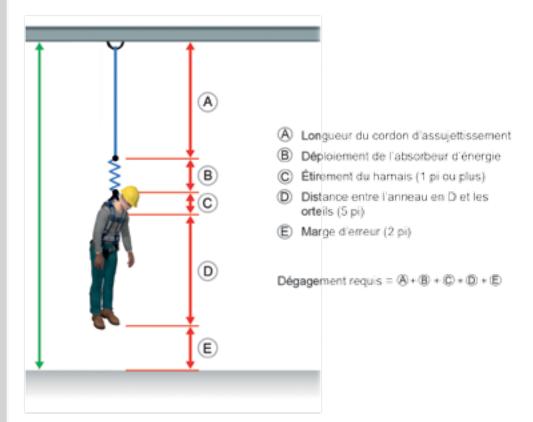
- Ancrage fixe avec un cordon d'assujettissement
- Corde d'assurance horizontale avec un cordon d'assujettissement
- Dispositif d'arrêt de chute sur une corde d'assurance verticale
- Ancrage fixe avec enrouleurdérouleur

Pour connaître les données précises pour chacun des facteurs du calcul de dégagement requis (ex. : déploiement de l'absorbeur d'énergie, allongement de la corde d'assurance verticale, etc.), consulter les étiquettes et le manuel du fabricant.

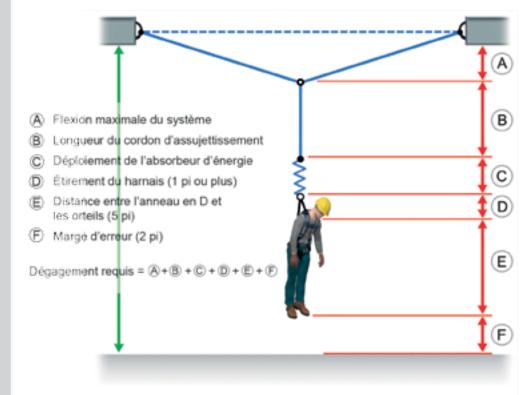
Ces illustrations sont présentées à titre indicatif seulement.



Ancrage fixe avec un cordon d'assujettissement

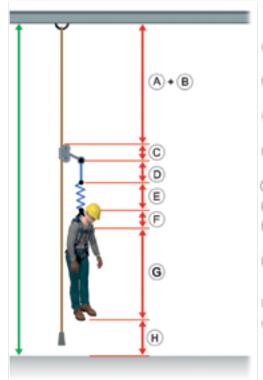


Corde d'assurance horizontale avec un cordon d'assujettissement



Hustrations: Michel Rouleau

3 Dispositif d'arrêt de chute sur une corde d'assurance verticale



- Longueur de la corde d'assurance verticale au-dessus du coulisseau
- Allongement de la corde d'assurance verticale
- Hauteur du coulisseau avant l'anneau d'aftache
- Longueur du cordon d'assujettissement (2 pi)
- E Déploiement de l'absorbeur d'énergie
- Étirement du harnais (1 pi ou plus)
- Distance entre l'anneau en D et les orteils (5 pi)
- (H) Marge d'erreur (2 pi)

Dégagement requis =

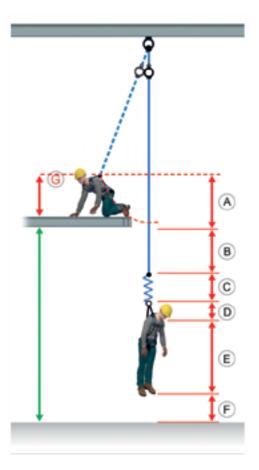
A+B+C+D+E+F+G+R

4 Ancrage fixe avec enrouleur-dérouleur

Dégagement requis sous la surface de travail :

- Distance maximale de chute libre avec oscillation
- (B) Distance de verrouillage de l'enrouleurdérouleur (3 pi)
- C Déploiement de l'absorbeur d'énergie
- D Étirement du harnais (1 pi ou plus)
- Distance entre l'anneau en D et les orteils (5 pi)
- (F) Marge d'erreur (2 pi)
- © Distance initiale entre l'anneau en D et les orteils (2,5 pi pour un travailleur à genoux ou 5 pi pour un travailleur debout)

Dégagement requis sous la surface de travail = (A + B) + (C) + (D) + (E) + (F) - (G)



Un peu plus

Voici quelques normes, faisant partie de la série de normes CSA Z259 portant sur les éléments de systèmes de protection contre les chutes, qui pourront vous guider dans votre planification :

- CSA Z259.2.5 Dispositifs d'arrêt de chute et cordes d'assurance verticales
- CSA Z259.10 Hamais de sécurité
- CSA Z259.11 Absorbeurs d'énergie individuels et cordons d'assujettissement
- CSA Z259.12 Composants de raccordement pour les systèmes individuels d'arrêt de chute
- CSA Z259.16 Conception de systèmes actifs de protection contre les chutes
- CSA Z259.17 Sélection et utilisation de l'équipement et des systèmes actifs de protection contre les chutes

Vous pouvez emprunter ces normes au Centre de documentation ou les acheter au : http://shop.csa.ca/ search?q=z259&categories=shop

Pour accéder aux documents de la CNESST :

Guide d'information – Systèmes d'ancrage pour la protection contre les chutes

http://www.cnesst.gouv.qc.ca/ Publications/200/Documents/DC200-1576web.pdf

Planification pluriannuelle en prévention – inspection 2017-2019 : santé et sécurité du travail

http://www.cnesst.gouv.qc.ca/accesinformation/diffusion-de-I-information/ Documents/GuidePlanifPrevention_ VF.pdf

Outil d'identification des risques – Prise en charge de la santé et de la sécurité du travail

http://www.cnesst.gouv.qc.ca/ publications/200/Documents/DC200-418web.pdf

La Revue LASER 2019 de l'APESIQ La Revue LASER 2019 de l'APESIQ

L'équipe du Groupe Beauchesne est honorée d'avoir été inspirée par un si grand leader

Cette équipe débordante de compétences, d'énergie et de talents, est fière de continuer sa vision

Le Groupe Beauchesne

La référence en système intérieur pour longtemps

Merci!



eb dsf dL

beauchesne

LES MODES DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS, PREUVE QUE LES TRIBUNAUX SONT DE DERNIER RECOURS

Quelque peu méconnus, les modes de prévention et de règlement des différends (PRD) connaissent néanmoins, depuis quelques années, un essor important dans la sphère juridique au Québec. Cette méconnaissance est certes difficile à justifier considérant les multiples avantages que proposent les modes de PRD.

I. INTRODUCTION

À l'occasion d'un différend, contrairement à ce que plusieurs justiciables ont tendance à croire, plusieurs options, autres que le procès devant les tribunaux, s'offrent à eux. En effet, les modes de PRD doivent être envisagés comme des avenues possibles pour trouver une solution à un conflit. Les modes de PRD les plus connus sont la négociation, la médiation, l'arbitrage et la conférence de règlement à l'amiable (CRA). Nous étudierons le fonctionnement, les avantages, les inconvénients de ces méthodes, mais aussi les types de différends dans lesquels ils doivent être privilégiés.

II. LE SYSTÈME TRADITIONNEL DE JUSTICE, OU LA FORMALITÉ PROCÉDURALE

Commençons tout de même par expliquer l'une des causes de l'émergence des modes de PRD, c'est-à-dire, les inconvénients liés au processus du système traditionnel de justice.

Toute personne qui a une certaine expérience avec la procédure civile vous dira que les délais pour obtenir une décision finale sont considérables. En effet, la plupart des causes ne verront un dénouement que quelques années plus tard. Les délais inhérents de la procédure judiciaire sont parfois accentués par certains débiteurs qui utilisent malheureusement des stratégies dilatoires pour augmenter les délais et les frais pour ainsi décourager leurs créanciers. Qui dit délais, dit souvent : frais!

Nous pensons souvent aux frais d'avocats, mais il y a aussi tous les frais connexes tels que ceux liés à la préparation des témoins et de la cause par les employés et dirigeants de l'entreprise, l'absence au travail, stress, frais d'experts et de sténographe et possible des frais importants en cas d'appel du jugement.



Les procédures judiciaires sont publiques. La mauvaise promotion suivant une poursuite ou un jugement de la cour peut avoir un impact sur l'image que les parties projettent dans le public. Parfois, la confidentialité des allégations de part et d'autre est un enjeu important.

Finalement, le système de justice traditionnel prévoit un mécanisme d'appel des jugements, ce qui peut certes occasionner des délais additionnels et des frais, mais qui offre un mécanisme de contrôle des erreurs de droit ainsi que des erreurs manifestes et déterminantes quant à l'interprétation des faits du litige.

III. LA NÉGOCIATION, OU LE PREMIER CONTACT

Le premier mode de PRD que nous aborderons est la négociation, qui se démarque par sa procédure informelle et sa recherche de collaboration entre les parties à un conflit.

A. Comment ça fonctionne?

Lorsque les parties ont un but commun de régler une situation conflictuelle, nous privilégions une rencontre entre les parties pour discuter du différend, échanger de l'information et rechercher une solution convenable en fonction des motivations des deux parties. Les parties ont le choix d'être accompagnées par un conseiller, ou non. La négociation peut avoir lieu n'importe où, à la convenance des parties.

B. Quels sont les avantages?

Le premier avantage est la recherche d'un règlement sur mesure à la situation des justiciables. Lors d'une négociation, la discussion n'a pas à prendre la forme d'un procès et, en fait, il est encouragé qu'elle ne le devienne pas puisque l'objectif est de trouver une situation qui ne cadre pas nécessairement dans les normes juridiques habituelles, mais qui rejoint plutôt les objectifs des parties. Les

autres avantages de la négociation sont notamment les courts délais et les faibles coûts.

Dans les situations où les parties sont susceptibles de poursuivre une relation d'affaires dans le futur, un règlement négocié a évidemment l'avantage de tourner la page rapidement sur une situation litigieuse.

C. Quels sont les inconvénients?

L'entente conclue à la suite d'une négociation fructueuse est aussi exécutoire qu'un contrat, signifiant que les mécanismes pour forcer l'autre partie à exécuter les obligations contenues dans l'entente sont les mêmes que dans un contrat. En cas d'inexécution d'une entente négociée, les parties se retrouveront à nouveau dans un litige potentiel qui pourrait nécessiter l'intervention des tribunaux. Néanmoins, notre expérience démontre que lorsqu'une entente est négociée et acceptée par les parties, il y a de bonnes chances que celle-ci soit exécutée volontairement, en toute bonne foi.

Évidemment, une négociation efficace implique une volonté mutuelle de mettre fin à un conflit, sur la base de concessions réciproques. Personne ne peut être forcé à se présenter à une négociation, tout comme personne ne peut être forcé à demeurer à une négociation qui ne mène nulle part. En théorie, ce côté volontaire peut paraître comme un point positif, mais en pratique on remarque parfois que le sentiment d'urgence n'est pas présent comme pour un procès. L'idée d'avoir un procès qui nous pend au bout du nez est souvent un incitatif puissant pour régler un litige.

D. Quand l'utiliser?

Par son informalité, la négociation peut être faite dans tous les cas et en tout moment. Il s'agit du mode de PRD le plus simple et abordable, ainsi il doit être fortement considéré dans les situations où une solution pourrait être facilement envisageable pour les parties et lorsque ceux-ci ont un désir réel de conclure le différend rapidement.

IV. LA MÉDIATION, OU LE VŒU DE RÉCONCILIATION

A. Comment ça fonctionne?

La médiation est très semblable à la négociation sur plusieurs aspects, entre autres, la flexibilité et la recherche de solution sur mesure pour les parties. La principale distinction avec la négociation est la présence d'une personne neutre, le médiateur agissant généralement comme facilitateur pour la recherche de solutions. Le médiateur, selon l'approche qu'il adopte, est généralement à l'écoute des parties pour favoriser l'ouverture de chacun au point de vue de l'autre, identifier avec les parties leurs intérêts et leurs besoins, le tout dans un objectif d'identifier des options de règlements.

B. Quels sont les avantages?

La médiation est un processus de règlement dans lequel on retrouve une tierce personne neutre qui pourra diriger la recherche de solution au conflit.

Le médiateur est formé pour guider les échanges des parties, favoriser une communication efficace et envisager des terrains d'entente possibles, ce qui a pour effet de faciliter la tâche des parties et d'augmenter les chances de conclusion d'une entente.

Le médiateur peut également participer à la rédaction de l'entente entre les parties. Pour que l'entente soit exécutoire (oblige les personnes à agir), vous devrez faire une requête en homologation à la cour. Une fois l'entente homologuée par le tribunal, elle aura la même valeur exécutoire qu'une ordonnance de la cour.

Encore une fois, la confidentialité et les courts délais de la médiation représentent d'autres raisons d'utiliser ce mode de PRD.

C. Quels sont les inconvénients?

La médiation requiert une volonté réelle de régler une situation litigieuse. Certaines parties à un litige pourraient penser que le rôle du médiateur consiste à tenter de convaincre une partie du bien-fondé de ses arguments et convaincre l'autre partie qu'elle n'a pas une bonne cause. Or, tel n'est pas le rôle du médiateur! C'est plutôt le rôle de l'arbitre ou du juge. Il faut donc deux parties ouvertes d'esprit pour que la médiation soit un succès.

D. Quand l'utiliser?

La médiation peut être faite à tout moment. Plus le processus de médiation est engagé rapidement, plus les parties se donnent une chance de faire une économie substantielle en temps, en énergie, en stress, et en honoraires.

Suite à la page suivante



12 La Revue LASER 2019 de l'APESIQ La Revue LASER 2019 de l'APESIQ 13



Nous avons une façon unique d'aborder le droit civil, corporatif et fiscal

Consultez-nous pour une analyse à 360° de votre situation

Légale • Financière Fiscale • Corporative • Litige Fiducie • Protection d'actifs Gestion de richesse

ekitas.com

ekitas.com i infoFekitas.com f

V. L'ARBITRAGE, OU LE JUSTE MILIEU

Le troisième mode de PRD que nous aborderons est l'arbitrage, qui se démarque par son côté pratique et son importance en matière contractuelle. Il est, à coup sûr, le mode de PRD le plus connu.

A. Comment ça fonctionne?

L'arbitrage est, en quelque sorte, un procès privé. Il y a un décideur indépendant et impartial, l'arbitre, qui rend une sentence arbitrale après avoir entendu l'ensemble de la preuve des parties. Contrairement à la négociation ou la médiation, l'arbitre doit juger conformément aux règles de droit établies par les parties par contrat.

L'arbitre peut entendre des témoins, étudier la preuve documentaire et entendre les plaidoiries des avocats, tout comme les juges dans le cadre d'un procès. Contrairement aux autres modes de PRD, une fois la convention d'arbitrage signée par les parties, celles-ci n'ont plus le pouvoir de se retirer du processus arbitral. La sentence arbitrale peut être exécutoire suivant son homologation à la cour. Une fois la sentence homologuée, elle aura la même force exécutoire qu'un jugement de la cour.

B. Quels sont les avantages?

Un avantage important de l'arbitrage est son caractère rapide et final. Comparativement aux autres modes de PRD, lorsqu'on commence l'arbitrage, on est certain, en principe, d'avoir une conclusion au litige, ce qui a son pesant d'or lorsqu'on tient à mettre fin au différend à court terme.

Le second avantage, tout aussi important, est le caractère confidentiel de l'arbitrage. En effet, il permet d'avoir droit à une décision d'un arbitre impartial en privé et ainsi empêcher la divulgation d'informations qu'on pourrait préférer qu'elles demeurent confidentielles.

Le troisième avantage est la flexibilité du processus arbitral. La plus importante facette de cette flexibilité est évidemment la capacité de choisir un arbitre ayant une expérience pertinente au sujet faisant l'objet du litige. Un arbitre ayant une grande expérience dans un domaine est susceptible de rendre une décision plus juste et éclairée. Bien que l'arbitrage doive respecter certaines règles de base quant à sa procédure, il reste possible, pour les parties, de dicter entre eux certaines règles de procédure propres à leur situation. En matière de flexibilité, on pourrait dire que l'arbitrage est à mi-chemin entre la médiation et le système traditionnel de justice, ce qui peut représenter un avantage.

C. Quels sont les inconvénients?

L'arbitrage présente très peu d'inconvénients selon nous. Toutefois, rappelez-vous qu'un arbitre doit être payé par les parties contrairement à un juge. Il y a un prix à payer pour obtenir une décision rapide par un professionnel compétent.

D. Quand l'utiliser?

Auparavant, l'arbitrage était strictement utilisé dans des litiges commerciaux, ce qui n'est plus le cas, mais il demeure que l'arbitrage est bien adapté pour les différends de cette nature.

L'arbitrage découle généralement d'un contrat qui contient une clause d'arbitrage obligatoire. On pense à certains contrats en matière de construction, en propriété intellectuelle, en relations de travail ou tout autre domaine où les parties ont avantage à adopter un processus de règlement de leurs différends éventuels pour assurer la confidentialité des débats et des documents produits.

VI. LA CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE, OU LA SORTIE DE SECOURS

Le tout dernier mode de PRD que nous verrons est la conférence de règlement à l'amiable (CRA), laquelle est envisageable uniquement après que des procédures judiciaires sont engagées.

A. Comment ça fonctionne?

La CRA est une médiation en présence d'un juge dans un rôle assimilable à un médiateur, elle est donc seulement possible dans le cadre d'une instance judiciarisée. Pour aller en CRA, les parties doivent, d'un commun accord, formuler une demande conjointe à la cour.

B. Quels sont les avantages?

Généralement, les parties qui consentent à participer à une CRA ont déjà échangé leurs positions respectives ainsi que la documentation pertinente pour évaluer le dossier dans son ensemble.

Les taux de réussite sont très élevés.

Le juge peut également homologuer rapidement l'entente intervenue, donnant à cette entente la valeur d'un jugement.

La CRA est également un service qui est offert gratuitement. La confidentialité de la CRA est un autre atout, en effet, tout ce qui est dit ou écrit au cours de la conférence est confidentiel, rien ne peut être dévoilé lors du procès, à défaut d'entente. À cet égard, tous les participants à la CRA doivent signer une entente de confidentialité dans laquelle ils s'engagent à ne rien dévoiler à l'extérieur de la conférence.

C. Quels sont les inconvénients?

Il n'y a pas d'inconvénients importants à la CRA. Certains justiciables peuvent penser qu'en participant à la CRA, ils perdront un levier au procès ou un effet de surprise quant à certains arguments. Nous estimons qu'en matière civile, une stratégie basée sur les « arguments surprises » a peu de chance de succès. Il est fortement suggéré de participer pleinement au processus de CRA en toute ouverture pour rechercher un règlement négocié plutôt que d'utiliser la CRA dans le cadre d'un stratagème. Même si le processus est volontaire et qu'on ne peut pas être certains de s'entendre lors de celle-ci, le temps à cette conférence n'est généralement pas perdu.

D. Quand l'utiliser?

Exception faite des cas où les parties ne peuvent pas envisager de règlement à l'amiable en raison de l'aversion qu'ils éprouvent à l'égard de l'autre, la CRA devrait être utilisée dans le cadre de tous les types de différends.

VII. CONCLUSION

Nous estimons que l'utilisation des modes de PRD doit être fortement envisagé dans toute forme de litige. En plus de présenter des avantages pour les justiciables, la croissance de l'utilisation des modes alternatifs de règlement des différends aura pour effet de désengorger les tribunaux et favorisera un meilleur accès à la justice.



Ekitas Avocats et Fiscalistes

2990, av. Pierre-Péladeau, bureau 410, Laval, Québec H7T 3B3 Téléphone : 450 973-3883 • Télécopieur : 450 973-9721 Site internet : www.ekitas.com **SOPRA-XPS**



Distribué par RESISTO



Nos solutions de vissage des cloisons sèches sont conçues pour en accélérer l'installation et rendre leur utilisation plus ergonomique et plus confortable.

Vous pouvez utiliser nos vis de finition intérieure pour visser les cloisons sèches sur des montants métalliques et en bois.

Nous offrons une vaste gamme de vis pour couvrir toutes les principales applications.

Hiti (Canada) Corporation • 1-808-363-4458 • www.hitti.ca

ACTIVITÉS DE L'APESIQ EN 2018 - 2019

VOYAGE DE PÊCHE DE L'APESIQ 2019 du 22 au 26 mai 2019.



Avec un nombre record de 30 participants, cette activité a été un franc succès. Malgré des conditions de pêche difficiles dont l'eau très froide, de belles prises ont été effectuées.

C'est toujours un immense plaisir de se retrouver à la Pourvoirie Mekoos dont l'accueil est des plus chaleureux.

En attendant le diner, les participants ont pu fraterniser tout en se désaltérant.





Les conversations allaient bon train ou n'était-ce que des histoires de pêche?

Il n'y a que les participants qui peuvent en témoigner. Mais tout le monde semblait heureux d'être là.



Voici le gagnant de la Coupe Mekoos / APESIQ 2019, **Patrick Grenier** de Roland Grenier Construction inc. avec une truite de 31/4 lb;

l est entouré de **Maxime Larouche** (Lefebvre & Benoit) et de **Marc-André Cormier** (Arcopel).







Le Groupe UP a vu le jour en 1972. Il réunit quatre entreprises oeuvrant globalement à la fabrication, la distribution et les services dans différents secteurs de la construction et des produits industriels, et principalement le secteur des produits métalliques et de suspension de plafond.

UP DISTRIBUTION



PROFIL

UP Distribution est membre du Groupe UP depuis 1976. Ses activités comprennent la distribution, la vente et la livraison des produits fabriqués par l'ensemble du groupe, ainsi que des tuiles acoustiques pour plafond Certainteed, des panneaux et produits de gypse, laine acoustique et thermique. UP distribue des profilés en acier destinés à la construction de systèmes intérieurs fabriqués par Métal UP ainsi que les treillis pour plafonds suspendus fabriqués par Plafonds UP.

PLAFONDS UP



PROFIL

Plafonds UP existe depuis 1986. Elle fabrique un système de suspension exclusif pour plafond, le système Suspension 2000. Ce système unique est malgré tout compatible avec la plupart des systèmes concurrents sur le marché. Plafonds UP sont certifiés ISO 9001 : 2008.

En matière de tests de feu, nos produits répondent aux normes ASTM-E119-83, CAN4-S101-M82 et NFPA 251-1985.

MÉTAL UP



PROFIL

Notre entreprise, Métal UP, a été fondée en 1982 et vous offre donc plus de 35 ans d'expertise. La compagnie fabrique les colombages et lisses de différents calibres, ainsi que les divers profilés métalliques destinés au marché de la construction au Québec.

SIÈGE SOCIAL

3745, rue Pascal-Gagnon, Terrebonne (Québec) J6X 4J3

Téléphone: 450 477-1122 / 1 866 311-1122 • Télécopieur: 450 477-6034

Courrier électronique : mcharest@upd.ca

LEADER CANADIEN EN SOLUTIONS DE MURS ET DE PLAFONDS.

DES MURS SOLIDES



ISOLATION DE BÂTIMENT DURABLE



LE BON PLAFOND POUR LE BON ESPACE



CertainTeed développe des solutions novatrices de cloisons séches, de finition, d'isolation et de plafonds qui améliorent le confort des habitations, des bureaux, des écoles, des hôpitaux et de plusieurs autres établissements.

Pour en savoir plus : certainteed.ca

CertainTeed SAINT-GOBAIN

PLAFONDS - TERRASSES - CLÖTURES - GYPSE - ISOLATION - RAMPES - TOITURE - PAREMENT - GARNITURE 800-233-8990 - certainteed.ca

LES NOMBREUSES APPLICATIONS DES CLOISONS SÈCHES : ÇA DEMEURE GÉNIAL

Conseils de construction professionnels de CertainTeed

Les constructeurs et les entrepreneurs qui travaillent avec des cloisons sèches ont la chance de pouvoir choisir parmi une variété de produits, toutefois, vue la multitude d'options disponibles, il peut être difficile de déterminer le meilleur produit pour le mandat qui leur est confié. Les produits à sélectionner doivent tenir compte des exigences uniques de l'espace et chaque produit doit être choisi en fonction de son impact sur les fonctions de la pièce. Cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit de choisir la cloison sèche qui conviendra le mieux à votre projet.

Lorsque vous choisissez un panneau de gypse, il est important de savoir ce qui est disponible et les avantages qu'il peut apporter à chaque projet.

Pour les zones sujettes à une exposition accrue aux moisissures et à l'humidité :

- Les cloisons sèches résistantes à l'humidité et à la moisissure sont idéales pour les murs intérieurs, particulièrement dans les endroits comme les cuisines, les salles de bains et les sous-sols.
- Les meilleurs panneaux de gypse pour ces zones possèdent un noyau résistant à l'humidité qui empêche l'eau et l'humidité de s'infiltrer dans le panneau lui-même.
- Les cloisons sèches résistantes à l'humidité et à la moisissure devraient aussi être couplées à des rubans de finition à maille en fibre de verre, plutôt qu'à des rubans standards. En fait, les rubans de papier standards peuvent causer une détérioration des cloisons sèches en emprisonnant par inadvertance de l'humidité à l'intérieur du papier.

Pour les projets nécessitant des panneaux de gypse homologués pour leur résistance au feu :

De nombreux immeubles commerciaux et résidentiels multifamiliaux sont tenus d'être homologués pour leur résistance au feu, résultat de normes de sécurité de plus en plus rigoureuses visant à mieux protéger les occupants des bâtiments en cas de sinistre. Lorsqu'on entreprend ce type de construction, il est essentiel que les produits utilisés soient

conformes aux normes établies par l'organisme ASTM International, afin de respecter le code tout en profitant à l'occupant.

- Les panneaux de gypse résistants au feu sont constitués d'un noyau spécialement formulé qui se veut plus dense que celui des panneaux de gypse traditionnels, ce qui crée une barrière plus difficile à pénétrer pour le feu.
- Bien qu'ils ne soient pas complètement ignifuges, les panneaux de gypse homologués pour la résistance au feu sont conçus pour retarder la propagation du feu et ainsi prolonger le temps dont les personnes disposent pour quitter le bâtiment. Un autre avantage de ces panneaux est qu'ils sont généralement plus robustes et plus résistants aux utilisations répétées et aux abus.

Pour les espaces où le confort acoustique et l'intimité sont primordiaux :

- Pour les constructions résidentielles comme les cinémas maison, les bureaux à domicile ou les soussols, les panneaux de gypse insonorisants sont parfaits pour retenir le son et conférer une bonne acoustique aux endroits clos.
- Pour les espaces commerciaux comme les bureaux, les salles d'attente de patients ou les salles de classe, les panneaux de gypse insonorisants conviennent parfaitement puisqu'ils assurent l'intimité et améliorent l'attention de l'occupant.

Pour obtenir plus d'information concernant les produits CertainTeed, rendez-vous au **www.certainteed.ca**







PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LA CONSTRUCTION : DES SOLUTIONS

Par Guillaume Houle, responsable des affaires publiques de l'ACQ

Selon les données de la Commission de la construction du Québec (CCQ) l'ACQ prévoit que, si la tendance des premiers mois de 2019 se maintient, il se travaillera près de 180 millions d'heures dans l'industrie de la construction, soit approximativement 10 % de plus qu'en 2018. Il s'agirait de la meilleure année de l'histoire de la construction au Québec, et de loin.

Diverses solutions sont possibles:

- étaler les travaux de rénovation dans les écoles audelà de la période estivale,
- revoir les mécanismes d'accès à l'industrie,
- améliorer l'offre de formation et de qualification professionnelle
- réviser certaines règles en matière d'allocation des ressources
- promouvoir davantage les métiers de la construction auprès des jeunes et moins jeunes.

À ce propos, l'ACQ - Québec réalisera une première alors qu'un salon de l'emploi 100 % construction, le *Chantier de l'emploi de Québec*, aura lieu les 18 et 19 octobre prochain. L'ACQ - Métropolitaine tiendra le même événement à Montréal le 12 mars 2020.

Un portail de référencement pour aider les entrepreneurs à court de solutions

En attendant que des solutions émanent des différentes instances gouvernementales, l'ACQ a déployé un portail de référencement qui aidera les entrepreneurs à trouver des organismes, programmes de financement et conseils en matière d'employabilité et de rétention de la main-d'œuvre.

L'industrie de la construction compte près de 265 000 emplois directs, dont environ 100 000 ne sont pas des employés de chantiers assujettis à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la maind'œuvre dans l'industrie de la construction (loi R-20). C'est pourquoi l'ACQ a développé un portail de référencement vers des organismes qui peuvent aider les entrepreneurs dans leur démarche de recrutement, autant pour le recrutement d'employés de chantiers que pour le recrutement de professionnels et autres métiers connexes.



Un accès direct aux programmes de financement

Alors que les gouvernements de Québec et d'Ottawa ont mis en place plusieurs mesures pour l'employabilité et la formation des travailleurs, l'ACQ a réalisé un partenariat avec *Info entrepreneurs* afin d'offrir un accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles pour les entrepreneurs en construction. De cette façon, les employeurs pourront trouver le programme de financement approprié à leur situation et même découvrir d'autres programmes offerts pour l'employabilité de personnes atypiques sur les chantiers, comme des travailleurs en âge de la retraite, des personnes à mobilité réduite, des personnes judiciarisées, etc.

Le défi de la rétention de la main-d'œuvre

Chaque année, près de 20 000 travailleurs quittent les chantiers de la construction, principalement pour des départs à la retraite, mais aussi pour œuvrer dans d'autres milieux, et ce, malgré les conditions de travail avantageuses de l'industrie. Il y a donc un défi de rétention de la maind'œuvre important pour les employeurs de la construction.

À cet égard, l'Association a développé un partenariat avec l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) dans le but d'aider les entrepreneurs en construction à adopter les meilleures pratiques de gestion des ressources humaines dans l'optique d'offrir un environnement de travail favorable à la rétention de la main-d'œuvre. Plusieurs autres organismes, comme le Conseil du patronat du Québec (CPQ), offrent des services et conseils pour attirer, conserver et planifier les besoins de main-d'œuvre à court, moyen et long terme.

Portrait de la main-d'œuvre à venir

Finalement, il est à noter que l'ACQ collabore actuellement avec la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* afin d'obtenir un portrait précis de ce qui attend l'industrie de la construction en matière de besoin de main-d'œuvre au cours de 5 à 10 prochaines années. Ce portrait permettra, entre autres, de mieux planifier les besoins de l'industrie par région et par métier pour les années à venir. Une grande tournée à travers les régions du Québec est prévue à l'automne pour dévoiler les résultats de cette collaboration et pour proposer des solutions concrètes aux entrepreneurs en construction.

Un dossier à suivre...

SYSTÈMES INTÉRIEURS BERNARD MNJ & ASSOCIÉS INC.

UN PARCOURS EXCEPTIONNEL!



NOS RÉALISATIONS PASSENT PAR LE DÉVOUEMENT DE **NOTRE MAIN-D'OEUVRE**















MERCI À TOUS NOS COLLABORATEURS ET PARTENAIRES D'AFFAIRES





Lic. RBQ: 8298-1622-36 www.bernardmnj.com



ACTIVITÉS DE L'APESIQ EN 2019 : UN LAC-À-L'ÉPAULE (PLANIFICATION STRATÉGIQUE)



Le 26 avril dernier, les membres du Conseil d'administration de l'APESIQ se sont réunis pour un Lac-à-l'épaule (une journée de planification stratégique) au Château Bromont. Le but de cette démarche étant de s'entendre sur des objectifs précis pour les 5 prochaines années, l'Association avait réservé les services d'un consultant, spécialiste en la matière. Un plan stratégique détaillé a donc été produit pour mettre en place les éléments nécessaires à la croissance de l'APESIQ pour l'avenir. Nul besoin de préciser que le tout s'est fait à la grande satisfaction des participants.



Vignôme inc., 3195, boulevard de La Pinière, suite 103, Terrebonne, Québec J6X 4P7 Téléphone : 450 824-3575 Courriel : info@vignome.ca





Distributeur de cadres, portes et quincaillerie commerciale.

Jeannot Fortin, président (514) 992-7295



Échangez vos points de

récompense en magasinant dans le catalogue en ligne qui

RÉCOMPENSES DES ENTREPRENEURS DE ROCKWOOL

Récompensez-vous.

Inscrivez-vous des aujourd'hui sur rockwool.com/contractorrewards ou appelez le 1-877-286-7064.

Faites un achat

Les produits d'isolation résidentielle de ROCKWOOL sous forme de natte ou de panneaux semi-rigides sont admissibles; y compris : SAFE'n'SOUND", COMFORTBATT", et COMFORTBOARD". AFB* commercial est aussi admissible.

Gagnez des points

Soumettez des factures sur ContractorRewards.com

*Bl Warldwide est entièrement responsable de l'exploitation et de l'exécution du site Web du programme

2019 : LE RETOUR DU « MARCHÉ DUR » EN ASSURANCE DE DOMMAGES !

Par: Dominic Lalonde, B.Sc., Directeur principal de Comptes, Courtier en assurance de dommages / Solutions aux entreprises Jolicoeur Savard Assurance Inc.

En tant qu'entrepreneur, vous souhaitez avoir les bonnes protections pour vos activités. Par contre, vous constatez que, récemment, les exigences et coûts de vos assurances sont à la hausse.

Ceci est directement en lien avec le titre de cet article!

Qu'est-ce qu'un cycle haussier en assurance, plus communément appelé « marché dur » et quelles en sont les causes/conséquences? Voici certains points explicatifs.

- Augmentation de la fréquence et gravité des sinistres : Les catastrophes climatiques, notamment, sont de plus en plus fréquentes. Ceci engendre, sur une échelle globale, une hausse marquée des montants payés en réclamation. Vous n'avez qu'à penser à la tragédie de Fort McMurray, aux inondations à répétition ou aux tornades de l'an dernier en Outaouais.
- Diminution des rendements au niveau des placements : Les assureurs, devant respecter une certaine structure de placement afin de garder des liquidités disponibles pour payer les sinistres, obtiennent un rendement moindre depuis quelques années.
- Assurance auto moins rentable : Notamment à cause de l'augmentation technologique des automobiles, le coût des pièces de remplacement a explosé. Caméras de recul, capteurs, écrans sont omniprésents et doivent être plus souvent remplacés. Ceci engendre un montant par réclamation plus élevé, peu importe la sévérité de l'évènement. La moyenne du coût de réparation d'un véhicule s'est accrue de plus de 500% dans les 10 dernières années.

Pour les assureurs, ces faits amènent une rentabilité moindre. Compte tenu que les assureurs sont de moins en moins élaborés sous la forme de mutuelles mais plutôt en tant que sociétés par actions, les actionnaires demandent donc des résultats. Conséquemment, les assureurs :

- Doivent hausser les taux, ce qui amène une augmentation de prime totale;
- Sont plus sélectifs dans la sélection des catégories de client qu'ils désirent couvrir;
- Réduisent leur tolérance face aux dossiers présentant plusieurs réclamations (annulation pour aggravation de risque);
- Imposent des franchises plus élevées.



Solutions pour vous?

Une d'entre-elles est de regrouper les entrepreneurs ayant des activités similaires dans un programme d'assurance. Ceci amène aux yeux de l'assureur une stabilité et une évaluation basée davantage sur la performance du groupe en tant que tel et non seulement sur un secteur d'activité à grande échelle.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec moi pour en discuter!

Jolicoeur Savard Assurance Inc.

8694, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2P 2H3 Téléphone: 514 384-1460 • Télécopieur: 514 384-1524 Site internet: www.jsassurance.ca

Dominic Lalonde, B.Sc.

Directeur principal de Comptes, Courtier en assurance de dommages / Solutions aux entreprises cell.: 438 869-8770 / dlalonde@jsassurance.ca



PARTOUT AU QUÉBEC

2018 - 2019 CHAMPION DE LA CONSTRUCTION

SYSTÈMES INTTÉRIEURS



T. +1.514.384.1460 • F. +1.514.384.1524 8694, St-Denis, Montréal (Québec) H2P 2H3 • www.jsassurance.ca



Activités professionnelles à la maison Étes-vous un travailleur à domicile aux yeux de votre assureur?

Saviez-vous que vous avez l'obligation de déclarer à votre assureur toute activité professionnelle à le maison? En vertu du Bureeu d'assurance ou Canada, « toute activité faisant l'objet d'une rémunération et exércée de manière continue ou régulière, notamment un commerce, un mêtier, une profession libérale ou la location d'immeubles » est considérée comme une activité professionnelle à la maison.

Il existe des produits d'assurance adaptés aux travailleure à domicile. Ne tardez pes à communiquer avec votre courtier en assurance pour ajuster votre couverture selon vos besoins : que de soit pour couveir vos biens, vos outils de travail, votre automobile, votre responsabilité civile et professionnelle, vos possibles pertes de revenus, etc. Vous prenez de grands risques en négligeant d'informer votre assureur de vos activités. Si vous autrasez un sinatre ou étes term résponsable d'un dommage ceusé à autrul dans le cadre de votre travail, l'assureur pourra refuser de vous indemniser en partie ou en totalité.

Appelez votre courtier JSA au 1 888 478-1460 dés aujourd'hui. Il vous aidera i déterminer vos besoins pour obtenir une protection sur mesura afin que vous poursuiviez vos fonctions en toute tranquillété d'espeit.

C'est facile de faire le bon choix d'assurance avec les bons conseils de JSAI





Chapter M.C. 1787. All month for my Assumer Str., All representations of the Assumer Management of the Assumer Mills of the Assumer Mil

LAFRATERNITÉ.CA



Bonjour,

Je suis heureux que le Local 2366, qui représente le métier de poseur de système intérieur, puisse avoir l'APESIQ comme partenaire. Nous avons une très belle collaboration et nos buts sont les mêmes, l'abolition du travail au noir et les heures divisées en pied carré.

Depuis quatre ans déjà, la Commission de la construction du Québec fait un blitz dans le métier de poseur de systèmes intérieurs. Nous avons visité les chantiers ensemble et reçu plusieurs dénonciations provenant des travailleuses et travailleurs du Local 2366.

La Fraternité compte 24 représentants à travers le Québec qui s'assurent du bien-être de ses membres sur les chantiers et du respect des conventions collectives par les employeurs. Un code d'éthique a été instauré pour tous les chantiers dans le secteur privé. Depuis sa mise en application, un effet positif est constaté. Le nombre d'heures déclarées ne fait que s'accroître, plus de 300 000 en 2018.

Le Fonds de solidarité FTQ exige également sur tous ses chantiers que le travail soit fait uniquement par les employés du sous-traitant et que toutes les heures soient déclarées.

Je tiens à féliciter toutes les compagnies qui ont pris le virage d'avoir des employés à l'heure et j'invite les autres à suivre les mêmes traces.

Passez le mot,

« Finie la sous-traitance à outrance ! »

Stéphane Hurteau

Président du Local 2366







ACTIVITÉS DE L'APESIQ 2018-2019 : TOURNOI DE GOLF ET VÉLO TOUR 2018



Félicitations à nos trois quatuors gagnants qui se sont livré une chaude lutte tout au long de la journée!



Premier quatuor «OR»

Deuxième quatuor «ARGENT»

Troisième quatuor «BRONZE»



Cette journée magnifique a permis aux golfeurs de se détendre tout en faisant des rencontres enrichissantes, le tout dans la bonne humeur et un grand esprit de camaraderie. Les commanditaires accueillaient les joueurs de façon magistrale.

Chutes de même niveau : un risque présent dans tous les milieux de travail

Par Martin Ouellet-Diotte, tiré du Prévention au travail, printemps 2019

La chute d'un travailleur de sa plateforme élévatrice ou d'une toiture frappe l'imaginaire et fait parfois la manchette dans les médias. À l'inverse, la chute d'un travailleur qui a trébuché contre un objet ou glissé sur un sol mouillé n'aura pas le même effet. Pourtant, en 2017, plus de 10 000 dossiers ont été ouverts à la CNESST pour des chutes de plain-pied.



Les chutes de plain-pied en construction sont souvent liés au trébuchement qui peut résulter de pièces en saillie comme des barres de fer ou des tiges.

Loin d'être banale, une chute de même niveau peut même être gravissime. La chute peut évidemment se traduire par une enterse de la cheville ou une fracture du genou, mais des blessures aux poignets et aux bras peuvent aussi survenir. Si la tête est touchée, il y a risque de commotion oérébrale ou de fracture du crâne. Les chutes de même niveau représentent près de 10 % des accidents au travail au Quèbec; elles peuvent impliquer aussi une période de rétablissement non négligeable pour les travailleurs touchés.

Construction : les risques au chantier

Avec la machinerie, l'outillage et le matériel en place sur les chantiers, il est important d'assurer une bonne tenue des lieux. « Généralement, les chutes de plain-pied en construction sont liées à la glissade ou au trébuchement, qui peuvent résulter de l'état du sol ou de l'encombrement par des rebuts, des matériaux ou des équipements mal entreposés, précise Fatim Diallo. Parfois, sur les chantiers, on peut trouver des pièces en saillie

comme des barres de fer ou des tiges. Des căbles et des fils électriques peuvent aussi entraver les voies de circulation. » Comment assurer la bonne tenue des lieux? En rangeant les objets qui peuvent causer

de l'encombrement, en s'assurant de disposer des rebuts au fur et à mesure des opérations et en ne laissant pas des pièces de construction dépasser dans les voies de circulation! Pour les rallonges de fils électriques et les căbles, le Code de sécurité pour les travaux de construction prévoit qu'ils doivent être suspendus à une hauteur minimale de 2,4 mêtres. Lorsque cela s'avère impossible, il faut les recouvrir notamment avec des couvre-câbles afin de les protéger au niveau du plancher.

Les surfaces des chantiers de construction sont aussi un facteur de chute. « Les sols sont parfois en mauvais état, avec des trous, des bosses, des irrégularités... », confirme Fatim Diallo. Dans ces circonstances, l'éclairage et la sensibilisation viennent jouer un rôle important. Avec une bonne visibilité, il est plus facile de voir les irrégularités des sols, et un travailleur sensibilisé aura un plus haut degré de vigilance : moins de risque de chuter et de se blesser.



Lors des travaux de construction, les différents types de fils et de câbles ne doivent pas entraver les aires de circulation.

> Pour en savoir plus sur les mesures à mettre en place pour éviter les chutes de même niveau, consultez le **cnesst.gouv.qc.ca** et le magazine *Prévention au travail* à **preventionautravail.com**.

> > **ESS1**

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

BAILEY

Fournisseur de solutions de construction novatrices depuis plus de 68 ans :

- · ACOUSTIQUE
- STRUCTURE
- FINITION
 INTÉRIEURE





LA FORCE INTÉRIEURE



ON A CE QU'IL VOUS FAUT

VOUS AVEZ UNE COMMANDE COMPLEXE? VOUS AVEZ BESOIN D'UNE LIVRAISON DANS UN LIEU DIFFICILE D'ACCÈS? ON EST BIEN ÉQUIPÉS POUR ÇA



4500, rue Bernard-Lefebvre St-Vincent-de-Paul, Laval, Québec 514 381-7456 / 1800 669-5573 lefebvrebenoit.com



ACTIVITÉS DE L'APESIQ EN 2019 : LE CONGRÈS ANNUEL 2019

L'édition 2019 du Congrès annuel de l'APESIQ a été une réussite de tous les instants. S'étant retrouvés, du 28 mars au 4 avril dans le cadre enchanteur du Riu Palace Baja California, un établissement 5 étoiles de Los Cabos au Mexique, les 69 participants du Congrès ont grandement apprécié les diverses activités mises de l'avant par nos généreux commanditaires tout en profitant d'une météo à l'image de nos attentes.







SOLUTION RAPIDE

Spécifier la Moulure Super L





Wallboard Trim & Tool est le Distributeur Exclusif de TRIM-TEX
Tel: 800.590,5799 | www.wallboardtrim.com | www.trim-tex.com



Suivez nous! Consells et trucs de conception





Des nouveilles et des tonseile pour faire les bors choix d'assurances



Règie proportionnelle

Est-ce que votre entreprise aurait à puiser dans ses coffres en cas de sinistre?

La majorte des contrats d'assurance des antreprises contennant une clause de pénalité, souvent méconnue du grand public, nommée « règie proportionnele » ou » ocessurance ». Cette pénalité s'applique lorsque vous ne sousorivez pas un mortant de souverture sufficient par rapport à la visieur replie et totale de vos biens.

La mise en application de cette clause pourrait taire en sorte qu'un réclamant n'obtienne qu'une partie de l'indemnité à lequele il s'attendait normalement en cas de anietre, et ce, même à le valeur de la perie est bien en decè du montant total assuré!

Autrement dit, cette règie pourrait faire augmenter le montant qu'un néclement devra assumer, un peu somme si la franchiee prévue au confrat augmentait proportionnetiement au manque de couverture.

Jelons un della del exemple denoret pour mieux domprendre le l'ondionnement de li ritigle proportionnelle pour entreprises.

La compagnie XYZ frée est propriétaire d'un billiment dont la valeur de remplacement est évaluée à 1 000 000 S.

La police dôtorue par cotte compagnie contient une clause de règle proportionnelle à 80 %. L'entreprise doit donc minimalement s'assurer pour une somme de 800 000 \$.

XYZ Itále dácido toutofois de s'assurer pour seulement 700 000 \$.

Au cours de l'armée, un sinistre entraître 100 000 \$ de dommages. L'entreprise assurée secevrs une indemnité calculée comme suit :

La porte subia multipliée par la somme d'assurance actuelle, puis divisée par le montant minimal d'assurance que cette compagnie surait dù retenir :

100-000 \$ × 700-000 \$ =

Résultat : l'entreprise ne regoit qu'une indemnité de 87 600 S.

Elle doit assumer une perte de 12 500 \$ pour la réparation des dommages

Dans de cas-ci, la clause de règle proportionnelle est fixée à 80 %, mais elle peut se situer à 90 ou à 100 % selon les contrats.

Vous ne sevez pas si le contrat d'assurance de votre entreprise comporte une clause de règle proportionnelle ou si vous êtes suffisamment assuré pour éviter d'éponger des certes? Parfez-en avec un spécialiste de JSA.

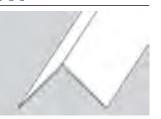
De plus, n'oubliez pas de consulter votre courtier si des changements importants à votre entreprise font augmenter la valeur de vos biens, car vous pourriez ne plus répondre aux critères de la règle proportionnelle.

Joignez un spécialiste au 1 888 478-1460

NOUVEAUX PRODUITS INNOVATION

TRIM-TEX

Coin Fast Edge de Trim-Tex Installation Plus Rapide Réduction de la quantité de ciment à joint pour la finition Finition immédiate possible





Truelle Courbée NELA

Poignée ergonomique en liège BiKoGRIP conçue pour des performances optimales Acier chromé de première qualité trempé pour plus de flexibilité et de durabilité Montage ultra-léger robuste pour la stabilité et une manipulation facile

Nouveau Bazooka en Fibre de Carbone

20% plus Léger Moins Froid durant l'hiver Plus résistant aux dommages



W

Pour plus de détails sur tous ces produits : 514-214-6171 ou nico@wallboardtrim.com



Système automatisé de coins pour cloisons sèches

Le système de coins le plus rapide et le plus efficace sur le marché



Découvrez l'ensemble des solutions offertes au CertainTeedCorners.ca





une industrie gagnante, en progression constante!





600, boul, Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9 450-430-9181 1-866-950-3237

www.blainvilleford.com

BLAINVILLE **FORD**

ON CARBURE À L'EXCELLENCE!

MEMBRES ENTREPRENEURS EN SYSTÈMES INTÉRIEURS

Acoustique de l'Estrie (2006) Inc.

Simon Dostie 165, rue Viger

Stoke, Québec JOB 3B0 Téléphone: 819 791-5223 Télécopieur: 819 791-5222 acoustiquedelestrie2006@videotron.ca

Acoustique J.F.P (9131-2207 Québec Inc.)

Jean-François Perron 520. Grande Ligne Saint-Alexis, Québec JOK 1T0 Téléphone: 450 831-2611 Télécopieur: 450 831-2011

jf@gypse.ca

A.C.W. Construction inc.

Annick Sénécal Beauchamp 47 24e Avenue

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec JON 1P0 Téléphone: 514-691-0968 acw_construction@hotmail.com

Cohex Construction Inc.

Joël Lebeux

Construction Benoit Gélinas inc. Renoit Gélinas

729. route 137 sud Sainte-Cécile-de-Milton. Québec JOE 2C0 Téléphone: 514 267-0818 Cellulaire: 514 809-8852

constructionbenoitgelinas@hotmail.com

Construction Delaumar inc.

Laurent Bélisle 604, rue Principale Laval, Québec, H7X 1C9 Téléphone : 450 969-1272 Télécopieur: 450 969-5598 info@delaumar.com Site internet : www.delaumar.com

Constructions Duroy Inc.

Frédéric Dupont 358. St-Alphonse Sud Thetford Mines, Québec, G6G 3V8 Téléphone: 418-338-3434 Télécopieur : 1-866-285-8707 fredduroy@bellnet.ca

Construction FTH (9045-5130 Québec inc.)

André Fortin 514, ch. de la Grande-Côte Saint-Eustache, Québec J7P 1K6 Téléphone · 450 491-0944 Télécopieur : 450 974- 2436 direction@constructionfth.com

Construction J2Z Inc.

www.constructionfth.com

Nicolas Doucet 1079, rue Neveu L'Assomption, Québec, J5W 2K2 Téléphone: 514 781-2099 constructionj2z@hotmail.fr

9303-4940 Québec inc Francis Lavallée

1445, Charles-Le Moyne Chambly, Québec J3L 2K1 Téléphone: 514 919-4572 Télécopieur: 450 593-3249 francis@constructionlanaco.ca www.constructionlanaco.ca

Construction Locam (9442995 Canada inc.)

Lloyd Cameron Nadeau 3250, 1ère Avenue Ouest Saint-Georges-de-Beauce, Qc G5Y 5R1 Téléphone: 418 490-0146 Télécopieur : 418 221-6694 info@constructionlocam.com

www.constructionlocam.com Construction M.G.P. Inc.

Charles Fortin 140. route 271 Sud St-Ephrem, Québec GOM 1R0 Téléphone : 418 484-5740 Télécopieur : 418 484-2462 charlesfortin@constructionmap.com

Construction MKL

Maxime Lachance 1008, rue du Marécage Saint-Jérôme, Québec J5L 0G2 Téléphone: 514 377-6955 info@constructionmkl.com

Construction N.C.L.

2313-3606 Québec Inc. Benito Jr Mariano 2251, rue Jean-Talon Est Montréal, Québec H2E 1V6 Téléphone: 514 325-0966 Télécopieur : 514 325-1222 info@constructionncl.ca

Construction Pascal Langue inc.

Pascal Lanoue 8020, boul. Métropolitain Est Anjou, Québec H1K 1A1 Téléphone : 514 493-1054 Télécopieur : 514 493-7796 pascal@constructionpascallanoue.ca www.constructionpascallanoue.com

Construction SRS

Stéphane Richard 140. rue St-Henri # 302 La Prairie, Québec J5R 2S1 Téléphone : 450 907-1766 stephrichard10@hotmail.com

Constructions Serge Corbeil & Fils inc. Serge Corbeil

680, rue du Verger Prévost, Québec JOR 1TO Téléphone : 514 910-2244 Télécopieur: 450 335-2244 mscorbeil@videotron.ca

Construction T.I.I. inc.

Jessy Labbé 1085, rue desForges Terrebonne Québec J6Y 0J9 Téléphone: 450 621-8686 Télécopieur: 450 621-4646 info@constructiontjl.com.com

Constructions Vi-Max inc.

Vincent Bolduc

77. rue Rouvière Saint-Constant, Québec J5A 0J6 Téléphone: 418 225-1293 418 313-5726 constructionsvimax@gmail.com

Daharpro Construction Inc.

Daniel Plante 1425, rue Thomas-Powers Saint-Nicolas, Québec, G7A 0R1 Téléphone: 418 836-3554 Télécopieur: 418 836-4230 daniel@daharpro.com

DC Acoustique 9127-6006 Québec Inc. Alain Domon

62, rue Willowdale Sherbrooke, Québec J1M 0B6 Téléphone: 819 578-1131 Télécopieur: 819 347-3098 dcacoustique@videotron.ca

Experts Acoustique 2007 Inc.

Patrick Bernard 1002, rue Deschaillons Sherbrooke, Québec J1G 1X7 Téléphone: 819 562-8667 Télécopieur: 819 562-0060 pat@expertsacoustique.com

Gaudet & Laurin inc.

Martin Laurin 56. Jules-Verne Repentigny, Québec J5Y 4A2 Téléphone: 450 581-3635 Télécopieur : 450 581-3602 info@gaudetlaurin.ca

Gestion TFC inc. Franky Champagne

692, Brien Mascouche, Québec, J7K 2X3 Téléphone: 438 397-1712 gestiontfc@hotmail.com

Grondin Acoustique Inc.

Philippe Grondin 414. avenue Saint-Augustin Breakevville, Québec GOS 1E1 Téléphone: 418 832-4722 Télécopieur: 418 832-1030

Groupe Piché Construction (2005) inc. Yourik Piché

99, 12e Rue, Bureau 204 Ferme-Neuve, Québec, JOW 1CO Téléphone: 819 587-3193 Télécopieur: 819 587-4298 yopiche@groupepiche.ca www.groupepiche.ca

Groupe Surmesure

9286-9890 Québec inc. Pascal Plante 2308, Boulevard Industriel Chambly, Québec J3L 4V2 Téléphone: 514 424-3934 pascal@groupesurmesure.ca www.groupesurmesure.ca

Humaco Acoustique inc.

Francis Rov

966, chemin Olivier, suite 100 Saint-Nicolas, Québec G7A 2N1 Téléphone: 418 836-5038 Télécopieur: 418 836-7908 froy@groupehumaco.com

9271-8097 Québec inc.

(JD.I Acoustique) Jonathan Pichette 3060 rue des Pleurotes

St-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0C8 Téléphone: 514 298-1081 pichetteionathan@hotmail.com

9257-6198 Québec inc.

(Le Roy Constructeur) Pascal Roy 3. chemin Picard Adstock, Québec GON 1SO Téléphone: 418 333-5788 Télécopieur: 418 332-5257 pascal@equipeleroy.ca www.equipeleroy.ca

Les Constructions Disca inc.

Salvatore Di Stefano 10837, avenue Moisan Montréal-Nord, Québec H1G 4N6 Téléphone: 514-360-6604 Télécopieur : 514 439-6604 salvatore@disca.ca www.disca.ca

Les Constructions Plante et Fils 9209-3013 Québec Inc.

Christian Plante 650 Terasse d'Auteuil Laval, Québec H7J 1A9 Téléphone: 450 736-0168 info@planteetfils.com

Les Entreprises Éric Dostie Inc.

Éric Dostie 2871, rue King Est Fleurimont, Québec J1G 5J1 Téléphone: 819 564-8766 Télécopieur: 819 564-8821 ericdostie@videotron.ca

Les Entreprises M.A.R.S.O. inc.

René Roy 2821, chemin St-Philippe Mascouche, Québec J7K 3C3 Téléphone: 514 910-6260 Télécopieur : 450 474-7973 entmarso@hotmail.com

Suite à la page suivante

MEMBRES ENTREPRENEURS EN SYSTÈMES INTÉRIEURS

Marois et Fils (9043-4762 Québec Inc.) Mario Marois

1860, Marie- Victorin Saint-Bruno, Québec J3V 6B9 Téléphone : 450 441-5653 Télécopieur : 450 461-3616 info@maroisetfils.com

MC Acoustique inc.
Martin Caouette

1188, rue Principale
Saint-Albert, Québec J0A 1E0
Téléphone : 819 353-1464
Télécopieur : 819 353-2664
info@mcacoustique.com
www.mcacoustique.com

MR2 Construction inc.

Pascal Rodrigue 17, 46e Avenue Bois-des-Filion, Québec J6Z 2M6 Téléphone: 450 818-5270

info@mr2construction.com

MG Construction

Luc Gagnon 2250, rue Léon-Harmel Québec, Québec G1N 4L2 Téléphone : 418 687-3824 Télécopieur : 418 687-9159 lucgagnon@mgconstruction.ca

MG Construction

Frédéric Gauthier
71, chemin du Tremblay
Boucherville, Québec J4B 7L6
Téléphone: 450 651-5518
Télécopieur: 450 651-2144
fgauthier@mgconstruction.ca

Plafonds et Partitions L.L. inc.

Luc Lamonde 1219 B, Principale Sainte-Julie, Québec J3E 0C3 Téléphone : 450 986-5454 Ilamonde@ppll.ca

S.R. Construction Inc.

Serge Plante
1032, des Fabricants
Terrebonne, Québec J6Y 2A6
Téléphone: 450 964-2154
Télécopieur: 450 964-4881
info@srconstruction.ca
www.srconstruction.ca

STC Acoustique 2015
Steve Champagne

175, Louis-Hébert, bureau E
Mascouche, Québec J7K 0R5
Téléphone : 450 474-3214
Télécopieur : 450 474-2210
steve.champagne@stcacoustique.ca

Systèmes Intérieurs B.G.R.G. Inc.

Benoît Gariépy
1030, rue des Tournesols
Laval, Québec H7Y 2C1
Téléphone: 450 969-3383
Télécopieur : 450 969-1549
bengariepy@videotron.ca

42

Systèmes Intérieurs B. Lehoux inc.

Lucie Descôteaux 930, rue Foucault Saint-Charles-de-Drummond, Québec J2C 1B1

Téléphone : 819 477-8401 sysintlehoux@cgocable.ca

Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés Inc.

Hugo Bernard
5000, rue Bernard-Lefebvre
Laval, Québec H7C 0A5
Téléphone: 450 665-1335
Télécopieur: 450 665-1669
hbernard@bernardmnj.com
www.bernardmnj.com

Systèmes Intérieurs D.T.
Dominic Tourangeau
47, rue des Méandres

47, rue des Méandres Saint-Roch-de-L'Achigan, Qc JOK 3H0 Téléphone : 450 588-3584 Télécopieur : 450 588-5425 tourangeaud@videotron.ca

www.systemesinterieursdt.com

Systèmes Intérieurs SM (9351-3596 Québec inc.)

Martin Béland 1075, rue Lambert Laval, Québec H7A 2G5 Téléphone : 514 929-7807 martinbeland65@videotron.ca

Systèmes intérieurs Sagami inc. Sébastien Poirier

53, rue des Méandres Saint-Roch-de-l'Achigan, Qc JOK 3H0 Téléphone : 514 977-6813 systemesinterieurssagami@videotron.ca

Systèmes Intérieurs Steel

Karène Desgagné 671 rue De Martigny Ouest Saint-Jérôme, Québec J5L1Z6

Bureau 450-304-0950 karene@sisteel.ca

Systèmes Intérieurs Ultime inc. Marc Grondin

105, rue Donat-Coriveau Beloeil, Québec J3G 0C6 Téléphone: 514 444-5173 systemesinterieursultime@gmail.com

MEMBRES APPLICATEURS ET TIREURS DE JOINTS

Calfeutrage Prospect inc.
Yvan Boisvert
1350, rue de Cherbourg

1350, rue de Cherbourg Saint-Hubert, Québec J3Y 6G4 Téléphone : 450 656-6076 Télécopieur : 866 767-7593 soumission@calfeutrageprospect.com

soumission@calfeutrageprospect.com
www.calfeutrageprospect.com
9128-5718 Québec inc.

Systèmes Intérieurs Grand Canyon Richère Foisy 10305, rue Grande-Allée Montréal, Québec H3L 2M4 Téléphone: 514 388-0566 grandcanyon@hotmail.ca

MEMBRES FOURNISSEURS MAJEURS

Acousti-Plus Inc.
Denis Rondeau
5275, boulevard Hamel, suite 180

Québec, Québec G2E 5M7
Téléphone : 418 871-4300
Télécopieur : 418 871-5201
denis.rondeau@acousti-plus.com

Groupe UP inc. Audrey Lavoie 3745, rue Pascal-Gagnon

Terrebonne, Québec J6X 4J3 Téléphone : 450 477-1122 Télécopieur : 450 477-6034

alavoie@upd.ca www.groupeup.ca

Distribution Ste Foy Ltée Martin Blain 685, boulevard Newton

Québec (Duberger), Qué. G1P 4C4 Téléphone : 418 871-8133 Télécopieur : 418 871-9505 mblain@dsfltee.com

Edouard Beauchesne (1985) inc. Michel Courchesne 3211, boulevard de l'Industrie St-Mathieu-de-Beloeil, Qc J3G 4S5 Téléphone: 450 464-6856

Téléphone : 450 464-6856 Télécopieur : 450 467-8594 mcourchesne@groupebeauchesne.com www.groupebeauchesne.com

G. Proulx inc.
Normand Proulx
2800, boulevard Ford
Châteauguay, Québec J6Z 4Z2
Téléphone: 450 691-7110
Télécopieur: 450 691-4471
normand@gproulxinc.com

www.gproulxinc.com

Laferté & Letendre inc. (division Quinc. Ste-Hélène) Martin Dupré

1400, Boul. LaFayette Longueuil, Québec, J4K 3B4 Téléphone : 450 674-0923 866 674-0923

Télécopieur : 450 332-3235 martin.dupre@laferte.com www.quincstehelene.com

Lefebvre & Benoit s.e.c.

Denis Fortier 4500, rue Bernard-Lefebvre Laval, Québec H7C 0A5 Téléphone : 514 381-7456 Télécopieur : 450 663-3629 dfortier@lefebvrebenoit.com

www.lefebyrebenoit.com

Manugypse Inc.
Steve Rancourt

5385, rue Rideau Québec, Québec G2E 5V9 Téléphone : 418 871-8088 Télécopieur : 418 871-5666 steve.rancourt@manugypse.com

Manugypse Boucherville Inc.

Serge Plante 1289, rue Newton Boucherville, Québec J4B 5H2 Téléphone : 450 655-5100 serge.plante@manugypse.com

Matériaux D.L.
Patrick Villeneuve
760, rue de Vernon
Gatineau, Québec J9J 3K5
Téléphone: 819 770-9974
Télécopieur: 819 770-8535
pvilleneuve@matdl.com

MEMBRES SERVICES ET PROFESSIONS

Beauvais Truchon et Associés M° Reynald Poulin

79, boul. René-Lévesque 0., bur. 200 C.P. 1000, succursale Haute-Ville, Québec, Québec G1R 4T4 Téléphone : 418 692-4180 Télécopieur : 418 692-5321 rpoulin@aybt.com

Consultants Albru Inc.

Alain Brulotte 1810, rue De Lussac Laval, Québec H7M 6L5 Téléphone : 450 629-1076 abrulotte@equipeta.ca Ekitas Avocats et Fiscalistes

Me Pascal Thibodeau
2990, av. Pierre-Péladeau, bur. 410
Laval, Québec H7T 3B3
Téléphone: 450 973-3883
Télécopieur: 450 973-9721
pthibodeau@ekitas.com
www.ekitas.com

Jolicoeur Savard Assurance Inc.

Daniel Forget,
Président et chef de la direction
8694, rue Saint-Denis
Montréal, Québec H2P 2H3
Téléphone: 514 384-1460
Télécopieur: 514 384-1524
dforget@jsassurance.ca
www.jsassurance.ca

MEMBRES MANUFACTURIERS

CertainTeed Gypsum Canada

Michel Huet
700, 1ère Avenue, C.P. # 269
Sainte-Catherine, Québec J5C 1C5
Téléphone : (cell.) : 514 898-1244
Télécopieur : 450 979-4610
michel.huet@saint-gobain.com

CertainTeed Gypsum Canada Julie Pinel

532, rue de la Champagne Lévis, Québec G6C 1S8 Téléphone : 418 254-0484 julie.pinel@saint-gobain.com

CGC

Yannick Devost 7400, boulevard des Galeries d'Anjou, bureau 310

Montréal, Québec H1M 3M2 Téléphone : 514 356-3900 vdevost@usq.com

Compagnie 3M Canada

Marc Simard 7290, rue Frédérick-Banting Ville Saint-Laurent, Québec H4T 1Z2 Téléphone : 514 799-3833 simardmarc@hotmail.ca

Continental BP

Nicolas Plante, 813, chemin des Pins Ouest St-Sauveur, Québec JOR 1R2 Téléphone : 514 705-7160 nicolas.plante@continental-bp.com

Henry Canada Inc.
René Rufiange
10, avenue Saint-Pierre
Lachine, Québec H8R 1N7
Téléphone: 514 943-4182
Télécopieur: 514 364-7270

Les Industries Mondiales Armstrong du Canada Ltée

rrufiange@henry.com

Fabian Roberge 1538, Giguère Contrecoeur, Québec JOL 1CO Téléphone: 514 240-2797 froberge@armstrongceilings.com www.armstrongceilings.com

Les Industries Mondiales Armstrong du Canada Ltée

Jean-François Perron 9200, rue de la Sarre Lévis, Québec G6Y 0L2 Téléphone : 418 951-8199 jperron@armstrongceilings.com www.armstrongceilings.com Les Produits Métalliques Bailey Ltée

Sergio Di Fruscia 525, Avenue Edward VII Dorval, Québec H9P 1E7 Téléphone : 514 735-3455 Télécopieur : 514 735-5052 sergio.difruscia@bmp-group.com

Owens Corning Canada LP

Éric McKenna 469, Terrasse Hogue Valleyfield, Québec J6S 0C4 Téléphone :

450 377-3531 • 800 419-0741 Téléc. : 450 377-8695 • 800 419-0742 eric.mckenna@owenscorning.com

Owens Corning Canada LP

Éric Bertrand
33, avenue Robitaille
Lévis, Québec G6Z 8N4
Téléphone: 418 558-5323
Télécopieur: 418 837-4132
eric.bertrand@owenscorning.com

PMA Inc.

Pascal Mourgues 1227, rue Manic Chicoutimi, Québec G7K 1A1 Téléphone: 418 696-1000

Télécopieur : 418 696-1124 info@pmainc.ca www.starwall.com

Imperial Building Products

Olivier Mongeau 4500, Bernard-Lefebvre Laval, Québec, H7C 0A5 Téléphone : 450 728-4500 855 728- 4500 Télécopieur : 450 665-4500 omongeau@fusionbp.com

Rockfon LLC

www.fusionbp.com

Isabelle Champagne 8024, Esquesing Line Milton, Ontario L9T 6W3 Téléphone : 647 269-8580 Isabelle.champagne@rockfon.com

Rockwool inc. Allan Selway 8024, Esquesing Line Milton, Ontario L9T 6W3

Téléphone : 450 760-3205 Télécopieur : 450 974-6869 Allan.selwayult@rockwool.com Soprema

Daniel Houle 1688, Jean-Berchmans-Michaud Drummondville, Québec J2C 8E9 Téléphone: 800 361-1386 Télécopieur: 450 449-9102 dhoule@soprema.ca Site internet: www.soprema.ca

Soprema

Jean-François Tremblay 375, rue Lachance Québec (Québec) G1P 2H3 Téléphone : 418 681-8788 Télécopieur : 418 681-8806 jftremblay@soprema.ca

Unifix inc.

Jean-Pierre Fontaine Michel Paquette 35, rue Unifix Bromont, Québec J2L 1N5 Téléphone : 800 461-0955 450 534-0955

Télécopieur : 450 534-0953 jefontaine@nationalgypsum.com michelpaq@nationalgypsum.com

Wallboard Trim & Tools

Nico Dupuis
100, Granton Drive, unit 2
Richmond Hill. Ontario L4B 1H7
Téléphone: 514 214-6171
nico@wallboardtrim.com

PortéCadres Demers inc.

Jeannot Fortin 8, rue Létourneau Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J2W 1B3

Téléphone: 450 895-2067 Télécopieur: 450 895-3263 jfortin@portecadresdemers.com www.portecadresdemers.com

Poulin Équipement

François Poulin 551, Route 108 Beauceville, Québec G5X 3A7 Téléphone : 418 774-4661 Télécopieur : 418 774-4666 poulinequipement@sogetel.net www.poulinequipement.com

Solutions Acoustiques 2012 Denis De Oliveira

338, rue St-Antoine Est, Bureau 201 Montréal, Québec H2Y 1A3 Téléphone: 514 954-1412 Télécopieur: 514 954-1410 ddo@solutionsacoustiques.com www.solutionsacoustiques.com

MEMBRES FOURNISSEURS SPÉCIALISÉS

Arcopel Acoustique Ltée

Marc-André Cormier 11201, rue Mirabeau Anjou (Québec) H1J 2S2 Téléphone : 514 355-7720, poste 222

Sans frais :

1 888-ARCOPEL (272-6735) Télécopieur : 514 355-1293 marcandre.cormier@arcopel.com www.arcopel.com

Broche Midisu

9346-3156 Québec inc. Nicolas Lachance 659, boul. Jean-Paul-Vincent Longueuil, Québec J4G 1R3 Téléphone: 450 646-3111 nicolas@jeniro.ca www.midisu.com

Hilti (Canada) Corporation Serge Dionne 1990, rue Jean-Talon Nord, No 142 Sainte-Foy, Québec G1N 4K8 Téléphone : 418 681-4233 Télécopieur : 418 681-9214 serge.dionne@hilti.com

Hilti (Canada) Corporation

www.hilti.ca

www.hilti.ca

Véronique Labbé 3485, boulevard Industriel Laval, Québec H7L 4S3 Téléphone : 800 363-4458 Télécopieur : 800 363-4459

ITW Construction Products

veronique.labbe@hilti.com

Chris Atwell 120, Travail Road Marham, Ontario L3S 3J1 Téléphone : 905 471-7403 catwell@itwconstruction.ca

9373-6817 Québec inc (Mechasys)

Christophe Roy 400, rue Montfort, Bureau C-2320 Montréal, Québec H3C 4J9 Téléphone : 514 396-8765 christophe.roy@mechasys.ca www.mechasys.ca

Nadeau Isolation

Louis Dubois 5085, rue Rideau Québec, Québec G2E 5H9 Téléphone : 418 872-0000 Télécopieur : 418 872-5172 Idubois@nadeauisolation.com

Vos projets sont nos champs d'expertise!





Ensemble bâtissons l'avenir

La solution à OTTAWA, MONTRÉAL et QUÉBEC, pour tous vos besoins en système intérieur

GYPSE

ISOLANT

PORTES ET CADRES

TUILES ET SUSPENSION CGC

OSSATURE MÉTALLIQUE

COMPOSÉ À JOINT

TRAPPES D'ACCÈS

OUTILLAGE SPÉCIALISÉ

CONTREPLAQUÉ

BARDEAUX

URÉTHANE GICLÉ

LAINE SOUFFLÉE

PRODUITS COUPE-FEU

4 SUCCURSALES POUR VOUS SERVIR

2800, boul. Ford Châteauguay, Qc J6J 4Z2 t. (450) 691-7110 / f. (450) 691-1650

9550, boul. Ray-Lawson Anjou, Qc H1J 1L3 t. (514) 356-6677 / f. (514) 356-0058 WWW.GPROULXINC.COM



1499, chemin Star Top Gloucester, On K1B 3W5 t. (613) 749-3344 f. (613) 749-2364 WWW.GRATIENPROULX.COM



5275, boul. Wilfrid-Hamel Québec, Qc G2E 5M7 I. (418) 871-4300 I. (418) 871-5201 WWW.ACOUSTIPLUS.COM



LAFERTÉ

OUINCAILLERIE STE-HÉLÈNE

Fier membre de l'APESIQ



Matériaux et outillages pour spécialistes en système intérieur

1400 Boulevard La Fayette, Longueuil, QC J4K 3B4 (450) 674-0923 | www.quincstehelene.com





QUÉBEC - BOUCHERVILLE





À votre service depuis 1986



Le seul distributeur de produits acoustiques spécialisé à 100% en plafonds dans l'est du Canada

arcopel.com

11201, rue Mirabeau, Ville d'Anjou, Montréal (Québec) Canada H1J 2S2 T. 514 355-7720 • Sf. 1 888 ARCOPEL ou 1 888 (272-6735) • info@arcopel.com